



DEC162501DR02

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Marlart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie et nommant M. Ludwik Leibler en qualité de directeur ;

**Vu** l'assemblée générale de l'UMR7167 en date du 15/09/2016 ;

Considérant que Mme Isabelle Marlart a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS - délégation Bretagne et Pays de la Loire du 24/06/2008 au 26/06/2008 et du 16/09/2008 au 18/09/2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Isabelle Marlart, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie, à compter du 15/09/2016.

Mme Isabelle Marlart, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Marlart, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/11/2016  
de l'unité

Leibler

Le directeur  
Ludwik

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Jean-François Joanny